

MUSÉES ROYAUX

de

PEINTURE ET DE SCULPTURE

Dossier concernant un tableau
de Brekelentkamp, offert en
cadeau pour M^r L. Lecomte

N^o 2679

NUMÉRO

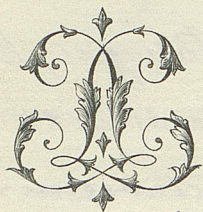
DATE

ANALYSE.

D'ORDRE.

DE LA PIÈCE.

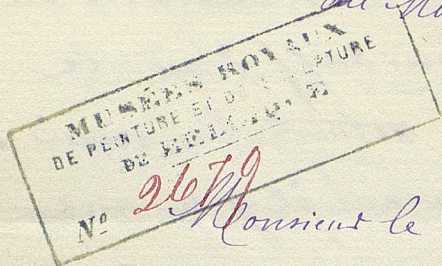
2679 m^r Lecomte. tabl. de Brekelentkamp.



Paris. 1, Rue Rossini.

Vendredi, 8 Avril 1886.

M^r Victor Stiegon,
Secrétaire des Musées royaux,
au Musée, Bruxelles.



Monsieur le Secrétaire,

Un de mes clients
qui quitte Paris à la fin du mois
me charge de réaliser ses œuvres
d'art. Parmi les peintures, se
trouve un très-bon tableau d'un
maître que le Musée de Bruxelles
ne possède pas : r. Breckenkamp.

Ce tableau

Ce tableau que Burger, le
sélèbre critique, considérait
comme un excellent morceau
du peintre, a appartenu à
M^{le} le C^{te} Bloudoff, puis a
fait partie des Collections du
Prince Demidoff d'où le
propriétaire actuel l'a acquis.

Il a été gravé il y a une
dizaine d'années.

Je vous adresse sous pli cacheté
cette gravure, je pense que
cela suffira; le tableau
étant resté longtemps à
Bruxelles, chez le Ministre de
Russie, doit être bien connu
de M^lle les Membres de la Commission.
Le prix

Le prix est de Six mille francs.

Essai-je plus heureux dans
ma nouvelle tentative?

J'espère et vous prie
de vouloir bien me faire connaître
la réponse de la Commission
Directrice à mon ouverture,

J'ai l'honneur,

Honorable le Secrétaire,
de vous présenter mes salutations
les plus empressées.

L. Le Comte

2649

Labl. de Breklen Kamp
soumis le 26 Janvier
1876, par M. Gaudry
Prix. 6000. -

La Co. apprécie le mérite
de cette œuvre, mais son
état de conservation n'est
pas en fait irréprochable
elle regrette de ne pouvoir
acquiescer ce sabbat. —

EXPOSITION NATIONALE
DES BEAUX-ARTS.

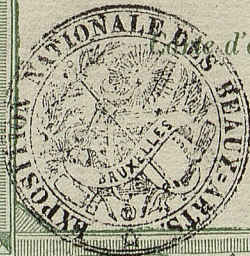
1845

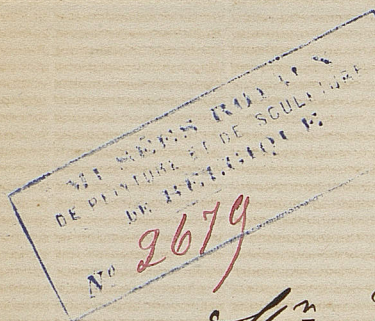
Don d'entrée pour le 22 Août.

Prix : 4 franc.

No

4239.





Paris. Décembre 1886.

M^r L. Leconte

1. rue Rossini

Paris.

Nous avons reçu votre lettre
du 8 de ce mois ainsi que la gravure
d'un tableau de Breckelenkamp
que nous proposons de céder aux
élèves de Bruxelles. — Peu d'élèves
ont eu l'occasion de voir
cette peinture et encore n'en con-
servent-ils pas une souvenir suffisant
pour ~~se souvenir~~ ^{en avoir} se prononcer sur son
acquisition, laquelle du reste, doit
être décidée par la Commission
entière qui ne saurait s'abstenir
sur la simple communication de la
gravure que vous avez eu l'obligeance
de nous adresser.

Dans cette situation nous
regrettons de ne pouvoir nous
faire part d'aucune résolution
et nous prions M^r de vouloir
s'abstenir de cet acte.

Très cordialement
Le Directeur
H. K.